

Cramezel, Jean, seigneur de Kerméance en Saint-André-des-Eaux (représenté par Simon Nicolas)

Armes. D'azur (*alia* de gueules) à trois dauphins d'argent (POTIER de COURCY, *op. cit.*).

Devise : *Fidelis patriæ* (*Id.*, *ibid.*)

Les Cramezel sont cités à Guérande et paraissent ensuite s'être implantés à Saint-André-de-Eaux ; en effet, ni les aveux anciens de la seigneurie d'Ust (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1478, vers 1380, 1411 et 1461), ni le plus ancien rentier ducal connu, rédigé en 1452, du domaine de Guérande (*ibid.*, B 1489 A]), ne mentionnent de débirentiers de ce nom en cette paroisse. Toutefois, au début du XVI^e siècle, dans les registres de la chancellerie, l'expression « de Saint-André » est associée à certains d'entre eux (Guillaume, Jean, Pierre), signe d'une volonté de distinction d'entre les Cramezel, certes, mais sans doute aussi pour ceux-ci signe d'une affirmation sociale nouvelle D'origine roturière, connus comme gens de savoir – ils donnent des notaires, des chapelains –, ils ont aussi des disponibilités financières – acquises peut-être en concourant à l'armement de navires – qui leur permettent d'être présents sur le marché des terres et des œillets de saline tenus à foi, hommage et rachat, ce qui fait que deux d'entre eux, Jean et Pierre, sont, en 1536, soumis à la taxe de franc-fief. S'agréant à la noblesse, ils passent des alliances matrimoniales avec la noblesse locale et accèdent à la possession de certaines seigneuries.

Jean Cramezel est cité le 24 avril 1399 (*ibid.*, B 1462). Dans une enquête faite à Guérande en 1411, est cité Jean Cramezel, décédé à cette date. De son vivant, il demeure dans une maison, localisée au faubourg Saint-Michel – celle dont la mouvance est contestée entre le duc et l'évêque en 1411. Il exerce la profession de boucher et, à ce titre, fut en procès avec des gens des parties de « Brorech » (Vannetais) à propos d'aumailles (gros bétail de bêtes à cornes) qu'il leur avait achetées. Il est, vers 1386 ou 1387 (voir antérieurement à ces dates selon certains témoins) sergent de l'évêque et « tailleur et esgailleur » du fouage sur les hommes de l'évêque, ce qui suppose un certain répondant financier. Sa veuve se remarie avec Jean Joaye, un autre boucher (*ibid.*, E 74/14, f^o 78-85 v^o). Toutefois, faire remonter les Cramezel à ce Jean Cramezel est des plus hypothétique.

La documentation est ensuite muette jusqu'en 1467. À cette date (la date précise est illisible de même que d'autres passages de l'acte), se rencontre Guillemette Cramezel. Celle-ci, à la suite du décès de son époux, Guillaume Deniel, fait, en son nom et en celui de son fils, Marc, dont elle a la tutelle, une déclaration au duc sur laquelle figurent des biens tenus à titre roturier, soit plus de 24 œillets, plusieurs pièces de vignes et plus de 18 sous de rentes qu'elle confesse devoir payer (*ibid.*, B 1454), ce qui dénote un certain niveau de fortune. Le 19 novembre 1467, elle est en procès avec Jean Jouan devant les grands jours des régaires de l'évêque de Nantes à Guérande (*ibid.*, B 5, f° 149, et encore le 29 novembre), sans doute à propos de cette succession. Le 20 mai 1489, Marc Deniel est procureur de sa mère, pour qui il affranchit 17 sous 18 deniers obole de rente dus sur des biens du domaine ducal de Guérande en versant une somme de 78 livres 12 sous 6 deniers (*ibid.*, B 126/6, f 2 v° ; *ibid.*, B 1492, f° 1-1 v°). Le 8 octobre 1489, il reçoit, ainsi que Guillaume Gaultier, un mandement d'excuse pour ne pas comparaître aux montres parce qu'il est retenu à la garde de la ville (*ibid.*, B 12, f° 11). Dans le « pouvroay » (dénombrement) de 1495 de ce qui est tenu de la seigneurie de Campsillon dans la paroisse de Batz, Marc Deniel est en possession de 42 œillets dont un a été acquis de Jean de Saint-Gourlays (*ibid.*, 1 E 260, f°4, 12, 13 et 14 v°). Il disparaît avant le 14 janvier 1501 (n.st.) puisqu'à cette date, une rente annuelle, de 2 sols 6 deniers due au seigneur de Lesnerac sur une maison et un jardin situés rue de Saillé au faubourg de la ville de Guérande, est payée par Jean Le Maistre, seigneur de la Garlaye, tuteur du fils de feu Marc Deniel (*ibid.*, G 38, f° 6 v°). Ce fils est devenu le beau-fils de Jean Le Maistre en raison du mariage de ce dernier avec Guyonne Blanchet, veuve de Marc Deniel, sans doute pour ce dernier s'agissait-il d'un remariage. Le 8 août 1531, Jean Le Maistre fait composition devant la cour de Guérande au sujet du rachat portant sur le douaire de défunte Guyonne Blanchet, douaire faisant suite à son premier mariage avec Marc Deniel et constitué du tiers du revenu de 20 œillets de saline (*ibid.*, B 126 D, f° 5). Marc Daniel est une autre figure de la bourgeoisie guérandaise, milieu auquel appartient également sa mère Guillemette. Jean Le Maistre, seigneur de la Garlaye est encore en vie le 15 octobre 1539, date à laquelle il rend hommage au roi (*ibid.*, B 2413, f° 100).

Revenons aux Cramezel. Selon Pol Potier de Courcy (*op. cit.*), **Jean** épouse, vers 1470, Jeanne de Kerpoisson. Il est, en mai 1480, institué procureur de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie de Saint-Nicolas, vol. I, f° 27). Le 20 mai 1489, il est parmi ceux qui reconnaissent le caractère « profitable et

utile » de la vente de tailles au « terrouer » (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 126 D, f° 4-4 v°). Il pourrait être ce Jean Cramezel de Guérande, qui le 23 juin 1502, figure à propos d'un achat fait avec Louis Voyhac, de Taillebourg, à Bordeaux d'un navire de 50 tonneaux pour 110 livres tournois (BERNARD, Jacques, *Navires et gens de mer à Bordeaux (vers 1400-vers 1550)*, Paris, SEVPEN, 1968, t. III, p. 124). Si nous ignorons la cause de cet achat, il atteste que Jean Cramezel, en devenant paronnier d'un navire, participe à l'armement maritime – au moins momentanément – à une époque où une telle activité reste, en raison des sommes engagées, encore largement ouverte. Il pourrait être encore ce Cramezel le « viel » de Guérande, cité le 1^{er} février 1503 (n.st.), et qui obtient un « respit » (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 14, f° 14 v°).

Son fils **Guillaume** (ci-dessous) est peu présent dans notre documentation. Il dispose d'une maison à Guérande (ci-dessous) et le 31 octobre 1506, répit est donné à Guillaume Cramezel « de la paroisse de Saint André de Guerrande » (*ibid.*, B 16, f° 130 v°).

Son fils **Jean** est mieux documenté. Qualifié de « secrétaire », il reçoit, le 29 janvier 1506 (n.st.), un « respit » dans une procédure judiciaire qui nous reste inconnue (*ibid.*, B 16, f° 7 v°). Le 14 juillet 1507, est citée, à Guérande, la maison de Jean Cramezel et de Marie, sa femme (*ibid.*, G 304) qui, le 23 octobre 1515, obtiennent un autre répit (*ibid.*, B 22, f° 171 v°). Le 10 juillet 1516, Jean « lesné » (expression qui doit le distinguer à cette date d'un autre Jean) vend à Marguerite Le Comte, dame de Careil, 6 œillets dans la saline du Vieil-Étang en Escoublac qui furent à Marc Deniel (et venus de la succession de Guillemette, ci-dessus) pour la somme de 55 livres sous condition de « raquet » de neuf ans (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 538). Il est encore impliqué dans d'autres transactions foncières. Vers 1524, lors de l'achat, sous condition de « raquet » de 12 œillets de saline par Jean Gastinel (dont Pierre Gastinel, seigneur de Kervenel en Saint-Molf, est l'héritier) à Guillaume Le Roy et Olive Éon son épouse, Jean Cramezel étant cousin d'Olive Éon, entend faire jouer son droit de prémesse (droit selon lequel un membre d'un lignage parent dispose d'un droit de préemption ou de retrait sur la vente d'un bien d'un membre de ce lignage, la mesure étant destinée à maintenir les patrimoines nobles et le niveau des obligations militaires des feudataires) afin d'en acquérir la possession et à cette fin entame une procédure. Jean puis Pierre Gastinel étant décédés, leur héritière est Jeanne Gastinel, épouse de François du Guémadeuc, seigneur et dame de Beaulieu, ces derniers acceptèrent (postérieurement le 15 mai 1539), la proposition

de Jean Cramezel qui verse la somme de 110 livres tournois soit le montant de la vente contestée (*ibid.*, B 1465). Le 2 janvier 1525 (n.st.), Jean Cramezel fournit la moitié des 300 livres que Jacques Le Vicomte, seigneur de Calleon, verse à Pierre du Verger pour l'achat de 49 œillets (*ibid.*, B 1465, et encore du 15 mars 1525, *ibid.*, B 1465) ; le 5 décembre 1527, Jacques Le Vicomte revendant à Mahé « Ryval » (Rivla), marchand du Croisic, 17 œillets pour 150 livres (*ibid.*, B 1465, 10 mai 1540 et *ibid.*, B 1483).

Le 21 janvier 1531, Jean Cramezel – qui doit être celui ensuite connu comme seigneur de Kerméance – obtient maintenue sur certains héritages (*ibid.*, B 33, f° 9). Une telle décision de justice pourrait être le signe d'une succession, qu'un acte postérieur (du 13 mars 1536), éclaire : Jean Cramezel, seigneur de Kerméance, y est mentionné en tant qu'héritier de son père Guillaume, et, pour quotité, de Jean « lesné », père de Guillaume, mais il nie être héritier de François Cramezel, prêtre, vivant au temps de Guillaume. De son vivant, François, le 29 mars 1505, avait constitué, auprès du chapelain Guillaume Groy, une rente de 24 sous, sur l'hypothèque d'une maison et jardin situés rue du faubourg Saint-Michel, proche d'une maison qui a appartenu à Jean puis Guillaume Cramezel, son fils. Par ailleurs, François devant 69 sous 2 deniers à Olivier Deno, Jean Cramezel s'était engagé à solder cette dette, ce qui n'avait pas été fait. Olivier Deno – devenu exécuteur testamentaire de Guillaume Groy, décédé vers 1530 –, réclamant le paiement des arrérages, un accord intervient entre les parties par lequel Jean Cramezel s'engage à payer les annuités de la rente (*ibid.*, G 300).

Quant à Jean Cramezel, en mai 1531, qualifié de seigneur de Kerméance, il entre à la confrérie Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie de Saint-Nicolas, vol. I, f° 51 v°), dont il est institué procureur en mai 1534 (*ibid.*, f° 54). Le 1^{er} juillet 1531, noté fils de Guillaume Cramezel, il est en procès avec Guillaume de Sécillon et son épouse (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 33, f° 119, et encore le 22 juillet, *ibid.*, f° 131 v° ; procès cette fois avec Pierre de Sécillon, *ibid.*, B 33, f° 131 v°), cette procédure pourrait être liée à la disparition de Guillaume dont Jean est l'héritier. Le 7 octobre 1523, faisant suite au décès de Guillaume Morio, Jean Cramezel reçoit une lettre d'office de sergent général et d'armes (*ibid.*, B 28, f° 184), et le 17 octobre 1523, il pourrait être ce « nommé » Cramezel, poursuivi en justice par René Kerpoisson, seigneur de Kerpoisson, qui obtient qu'une enquête soit ordonnée (*ibid.*, B 28, f° 187). Le 1^{er} mai 1530, puis le 7 novembre 1530, Jean Cramezel conclut, avec Guillaume de Kerpoisson, seigneur de Kerpoisson, deux contrats d'échange portant sur des pièces de terre (*ibid.*, 198 J 1089). Manifestement Jean Cramezel est alors en cours d'implantation à Saint-André-des-Eaux, sans doute en lien avec son mariage, si l'on suit

Pol Potier de Courcy (*op. cit.*) avec Jeanne de Kerpoisson. Entre le 28 février 1534 (n.st.) (*ibid.*, B 1453) et le 13 octobre 1540 (*ibid.*, 2 E 1250), le paraphe de Jean se lit au bas d'actes qu'il passe en tant que notaire. Les 15 et 16 mai 1534, à la montre son nom est placé dans les « comparans a pied » mais malade, il n'est pas présent à la montre – représenté qu'il est « par Symon Nycols, homme de pied, cuirasse, sallade et banyere, javellyne et espee » – et injonction lui est faite de se présenter en personne, sauf « si ny a impeschement » (transcription, f° 9 et site « Archives remarquables »).

Le 14 juillet 1536, il verse 100 livres au titre de la taxe de franc-fief pour la moitié de 49 œillets à Assérac (moitié acquise pour 150 livres) et 60 sous de rente à Escoublac – dont 10 sous sont « non poyables », acquis pour 60 livres (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3022, f° 41 v° et site « Archives remarquables »). Le 8 décembre 1540, qualifié de, seigneur de Kerméance, il présente un minu au roi de ce qui est tenu de lui à foi, hommage et rachat, soit 109 œillets (dont 50 en indivision avec les héritiers de maître Pierre du Verger), la maison et jardin appelés la « Ville Brenoguen » en Saint-André, et 15 journaux de terre (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1484, mention *ibid.*, B 1521, f° 234). En 1541, Jean Cramezel de Saint-André-des-Eaux, seigneur de Kerméance, est présent lors de la réformation du domaine royal (*ibid.*, B 1493, f° 4 v°, 109, 111 v°). Le 23 février 1543 (n.st.), Pierre Le Taffle, seigneur du Quenet, constitue auprès de Jean Cramezel, seigneur de Kerméance en Saint-André, une rente de 100 sous de rente annuelle et reçoit à cet effet 100 livres ; la rente étant gagée sur une pièce de terre, située en Assérac, de 60 journaux (Arch. dép. Vienne, 3 H 1/782), ces 100 livres étant une sorte de prêt, elles montrent les disponibilités financières de Jean Cramezel. Le 4 mars 1544, il est recensé parmi ceux qui tiennent des biens à foi, hommage et rachat de la seigneurie d'Escoublac (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1450). Jean décède vers 1549, puisque, le 25 octobre 1550, sa seconde épouse, Jeanne de Keralan, devenue veuve de « deffunct escuyer » Jean Cramezel, seigneur de Kermeance, décédé il y un an, présente au roi un minu où figurent 137 œillets de saline (*ibid.*, B 1465).

Du couple est issu un fils **François** qui présente hommage au roi (*ibid.*, B 2408, f° 77).

D'autres Cramezel peuvent être cités sans que la documentation ne permette de les placer dans la génalogie des Cramezel, à l'exception de Louise :

- Pierre. Le 24 octobre 1491, il rend aveu à la seigneurie de Campsillon (*ibid.*, B 1522, f° 923). En 1495, dans le « pourvoay » (dénombrement) de ce qui est tenu de Campsillon dans la paroisse de Batz, il est en possession de 4 œillets de saline (*ibid.*, 1 E 160, f° 4, 7 v° et 30 v°). Il pourrait être le chapelain qui, le 24 octobre 1497, rend aveu au seigneur de Campsillon pour ce qu'il tient de la chapellenie Sainte-Croix dans sa seigneurie (*ibid.*, 1 E 259, f° 4). Cette chapellenie est desservie en la collégiale Saint-Aubin de Guérande (*ibid.*, 1460, 12 avril 1431).

-François. Autre homme d'Église (ci-dessus).

- Antoine. Noté comme notaire dans le procès-verbal de la réformation du domaine ducal de Guérande (*ibid.*, B 1493, f° 1).

- Louise. Elle épouse Jean Gaultier qui, le 10 décembre 1539, rend hommage au roi, « à cause d'elle », pour la métairie de la Ville-au-Gal (*ibid.*, B 2413, f° 115 v°). Le 27 juin 1540, tous deux présentent un minu au roi. Jean Gaultier est dit seigneur de Myner (Kerminer), en possession de la Ville-au-Gal en Saint-André, bien venant de la succession de Jeanne de Kerpoisson mère de Louise (*ibid.*, B 1478), ce qui en fait une fille du premier mariage de Jean Cramezel. Dans la réparation du domaine royal de Guérande sont associés les noms de Louise Cramezel, Michel Brenoguen et Jean Cramezel de Saint-André-des-Eaux, ce qui indique des liens de famille (*ibid.*, B 1493, f° 10).

- Pierre Cramezel., seigneur de la Salle-Branguen (voir ce nom).

Quant à Symon Nycollas, qui représente Jean Cramezel à la montre, il pourrait s'agir de Siméon Nicolas, qui est cité dans une lettre de rémission du 19 novembre 1533, obtenue à la suite d'un meurtre. Il est donné comme natif de Saint-Nazaire, âgé de 21 ans, et « barbier et pilote » (GALLICE Alain et COQUARD, Jean-Pierre, « Siméon Nicolas “pilote de la rivière de Loyre” », *Histoire et patrimoine, Association préhistorique et historique de Saint-Nazaire*, n° 85, janvier 2016, p. 24-31).

Alain GALLICE

Cramezel, Pierre, seigneur de la Salle-Branguen en Saint-Molf) (non cité dans le procès-verbal de la montre)

Il appartenait à la famille Cramezel Il pourrait être cité dans le testament d'Antoine Sorel rédigé le 10 mai 1508. Pierre Cramezel doit 4 livres 10 sous à Antoine Sorel lequel dans son testament, renonce aux arrérages dus en raison d'« aucuns agreables services qu'il m'a fait le temps passé » et à charge de continuer à payer la rente due aux enfants de Jean Chesnaye et de Thomyne de La Grée (Arch. dép. Loire-Atlantique, H 603, f° 13 v°).

Maître Pierre Cramezel est connu, entre le 24 mars 1509 (*ibid.*, B 1456, f° 133) et le 9 décembre 1540 (*ibid.*, B 1465, entre ces dates, il est dénombré pas moins de vingt-huit occurrences le concernant) pour son activité de notaire. Il est encore noté, le 4 février 1531 (n.st.) comme greffier aux « pletz « sur semaine de Guérande (*ibid.*, G 300) et le 5 juin 1540 comme tabellion (*ibid.*, B 1484).

En mai 1531, qualifié de seigneur de la Salle (-Branguen en Saint-Molf), il entre à la confrérie Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 51 v°). Le 29 juillet 1531, il est cité avec son épouse Renée Le Bernyer dans une procédure entamée contre François Godelin (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 33, f° 134 et encore le 20 septembre, *ibid.*, f° 166 v°).

Le 14 juillet 1536, il verse 16 livres tournois au titre de la taxe de franc-fief pour deux parcs de terre situés à Saint-Molf, acquis à la suite d'échange ; l'un, celui de la Salle-Branguen « cloz de fossés autrefois planté en vigne et a present en labour », « ou environ », et l'autre, étant en « pré et noé pareillement clos de fosséz », d'une étendue de 10 journaux et de 9 journaux valant respectivement 36 sous et 25 sous de rente (*ibid.*, B 3022, f° 40 v°) et site « Archives remarquables ». C'est pour ces biens que, le 3 juin 1540, il présente un minu au roi ; il y est déclaré deux maisons « couvertes de rotz », « rues, issues et dépendances » appelées « la salle Branguen », et 15 journaux de terre (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1482). Le 10 juin 1540, il rend hommage au roi (*ibid.*, B 2413, f° 208).

Alain GALLICE